PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE BONAVENTURE



RÈGLEMENT NUMÉRO R2019-727

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 237 000 \$ ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 237 000 \$, REMBOURSABLE SUR VINGT (20) ANS, POUR L'ACHAT D'UNE PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 191, AVENUE DE PORT-ROYAL À BONAVENTURE.

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 20 août 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement numéro R2019-727 soit adopté et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à procéder à l'achat d'une propriété située au 191, avenue de Port-Royal à Bonaventure, tel qu'il appert dans le rapport d'évaluation immobilière de la firme Bourque, Dupéré, Simard & Associés, en date du 7 août 2019, laquelle fait partie intégrante du règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 237 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 237 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de

l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la

municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle

apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent

règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec

cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer

toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation

s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent

règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le

paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent

règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service

de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de

remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera

ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance extraordinaire du 22 août 2019.

Publié sur le site Internet de la Ville.

CERTIFIÉE CONFORME

François Bouchard, directeur général et secrétaire-trésorier

Bonaventure, le 23 août 2019



ANNEXE A

RAPPORT D'ÉVALUATION IMMOBILIÈRE FIRME BOURQUE DUPÉRÉ SIMARD & ASSOCIÉS



RAPPORT D'ÉVALUATION IMMOBILIÈRE



But:

Valeur marchande dans son état actuel

Aux fins de :

Vente

N° de dossier :

19-M-456

Adresse:

191, avenue de Port-Royal

Bonaventure (Québec) GOC 1E0

Cadastre:

Lot 4 311 684, cadastre du Québec

Mandant

Nom:

Monsieur François Bouchard

Entreprise:

Ville de Bonaventure

N° de téléphone : Adresse:

418 534-2313 poste 225

127, avenue de Louisbourg

Courriel:

Bonaventure (Québec) GOC 1E0

directiongenerale@villebonaventure.ca

Propriétaire(s)

Nom:

Monsieur Pierre Boucher et Madame Judy Bissonette

Requérant

Nom:

Ville de Bonaventure

Conclusion

Valeur marchande :

237 000 \$ (actuelle)

Valeur en lettres :

DEUX CENT TRENTE-SEPT MILLE DOLLARS

En date du :

7 août 2019

Durée d'exposition:

6 à 9 mois

Note légale :

Ce rapport est conforme à la substance de l'évaluation (norme 1,2) et a été effectué selon les normes de pratique professionneile de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec aux fins ci-haut mentionnées seulement. La possession de ce rapport ou d'une copie ne confère pas le droit de reproduction ou de publication, ni le droit d'utilisation par d'autres personnes que le mandant.



Membre en règle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec

GÉNÉRALITÉS		THE PARTY				2
But de l'évaluation:	Valeur marchande da	ns son état actuel	Fin de	l'évaluation : Vent	2	
Droits de propriété à év	raluer: L'ensem	ble des droits				
Date effective de l'éval	uation: 7 août 2	019				
IDENTIFICATION DE L'IN	лмеив <mark>l</mark> е à ÉVALUE	R				
Adresse: 191	, avenue de Port-R	oyal				
Ville: Bor	naventure	Provinc	:e : Québec	Code postal :	G0C 1E0	
Cadastre :	Lot 4 311 684, ca	dastre du Québec				
Propriétaire(s)	Monsieur Pierre	Boucher et Madan	ne Judy Bissonett	e N° de téléphone	:	
Description sor	nmaire: Résiden	ce unifamiliale 1 é	tage avec un sou	s-sol aménagé à 85 %,		
Statut de la constructio	n: 🗍 À rénov	er ou en rénovatio	n flà	construire ou en construc	tion 🗸	Existante
DÉFINITION DE LA VALE				ande dans les notes report		
SECTEUR				T-10-12-14	77.	
Caractéristiques du	Tendance : Sta	hle	Âge moyen :	10-20 ans Acce	ssibilité : Bon	ne
No. 1	Homogénéité : Mo				Résidentiel	
secteur Conformité de la	Âge:		Similai		s récent	
	État :	Supérieur	☐ Similai	=		
propriété sujette	. =	Plus grande	✓ Similai	=	s grande	
n 1 20 d a constant	Superficie:		École: ± 2 km			
Proximité des services	7877	km			ermarché: ±3	KIII —
	Centre commercial			de New Richmond à ± 30 l		màtros du
Commentaires				de la ville de Bonaventur		
STATE OF THE RESTREET	1		ublics et commul	nautaires disponibles. Not	ons que la propri	ete Jourt a une
	vue sur la baie des Ch	iaieurs.				
MARCHÉ IMMOBILIER	LOCAL					
Propriétés à vendre ou	à louer à proximité :	Quelques pr	opriétés	Durée d'exposition :	6 à 9 mois	
Offre/demande :		Modérée/m	odérée	Type de marché :	Équilibré	
Variation des prix :	terrain	s: Stable		coûts de construction	: À la hausse	
	loyers	: Plutôt stable		taux d'intérêt :	Possible hausse à	court terme
Tendance anticipée des	prix (propriété type): Stable				
secteur nous révèle quelo isolé, mais peu étant de c		ntielles à vendre, l	es immeubles of	ferts sur le marché étant	principalement d	e type unifamilia
DONNÉES MUNICIPALE	· · ·				1 1 1 1 1 1	
Rôle d'évaluation	Numéro matricule	: 2924-46-148	35	Années du rôle :	2018-2019-2020	
Note a cvaluation	Date du marché :	2016-07-01	Médiane :		Facteur compar	atif: 0,99
Évaluation :	terrain :		bâtiment :	159 500 \$		188 700 \$
Taxes : 2019	municipales :		scolaire :	352 \$		2 909 \$
	Type: Résidentiel			Usage conforme :	✓ Oui	Non
Zonage Commentaires :	Type: Residentier	(20116-10-101-61-17-1	VII	Osage contorne :	E Oui	14011
La propriété est située da Ces zones permettent noi				nce et la remise et dans la	ı zone 16-M pour	la partie arrière.
Services Aqueduc		✓ Égout sar ✓ Bornes d'		Fosse septique Câblodistribution	Champ d'é	puration
Rue(s) Pavage Autres:	Trottoir Piste cyclable	✓ Bordures	de béton L Fo	ssés		
Commentaires :						

DESCRIPTION DE	L'IMMEUBL	, "L							3				
Description somn			"- v - * *v		Prayar!				of the west as a second				
Topographie: T		u niveau	de la route		Riso	ue d'inor	dation :	Peu probable					
Risque de contan	nination :	Rien d'o	bservable à vue	2									
Certificat de loca	at de localisation : 📝 Consulté 🔲 Mise à jour recom						Certificat recommandé Non disponit						
Dimensions	Façade :	77,46 pi Profondeur				374	,51 pi	1 pi Superficie: 28					
	Façade:		0,00 pi	Profe	ondeur:	0	,00 pi	Superficie:	0,00 pi ²				
Commentaires :													
	terrain provie	nnent di	u certificat de lo	ocalisation	n préparé par	monsieur	Guillaume	Lapierre, arpenteu	r-géomètre, en date du 19				
uin 2019.													
Accessibilité (ent	rée) :	☐ Mit	oyenne		rivée		ublique	- N	utre				
Définition de l'ex	pression <i>usa</i>	age le							noment de l'évaluation, est le				
meilleur et le plu	s profitable	:	plus susceptib	ne de prod	auire le rende	ment net i	e pius eiev	ré, soit en argent oi	i en amenites.				
Usage le meilleui	et le plus p	rofitable		Actuel	Autr			mmentez ci-dessou					
Commentaires :	Après ana	alyse du v	voisinage et du	règlemen	t de zonage n	nunicipal, i	nous consi	dérons l'usage le m	eilleur et le plus profitable				
	comme é	tant résid	dentiel.										
Aménagements e	extérieurs	WILL	A 201 CV		Dép	endance	et anne	es					
Entrée et stationne	ment en aspl	nalte			Perr	on avec ra	mpes en P	VC					
Aménagement incl	uant gazon, a	rbres, ar	bustes et plate:	s-bandes	Pati	0							
					Rem	nise (10,0'	x 16,0')						
						gar (12,0'							
					(Voi	r le croqui	s en annex	e pour les dimensi	ons)				
Description somi	naire du bât	iment p	rincipal	17 -				X-1 Y W. U.S					
Type de bâtimen	t:	Résiden	tiel		Nor	nbre d'ur	nités :	1 unité					
Catégorie :		Bungalo	w			nbre d'ét		1 étage					
Utilisation des es	paces :	Résiden	ce unifamiliale			Superficie au sol (excluant les annexes): 1 111 pi ²							
Qualité de la con	struction :	Conven	tionnelle			Superficie habitable (sous-sol exclu): 1 111 pi ²							
Année de constr	uction :	2007					sous-sol		1 111 pi ²				
Âge apparent :	10 ans Dur	ee de vie	economique re	stante :	50 ans % d				85%				
Construction comp	étée : Oui	Pou	ircentage comp	lété :		nensions		Voir le croquis e	n annexe.				
Composantes	THE REAL PROPERTY.	11 157		100			s et état g		A 15 III 10 05 04				
Fondation Béton coulé (isolée)						Résidence unifamiliale à 1 étage avec un sous-sol aménagé à 85 %.							
Ossature	Colombages de bois					Bâtiment construit en 2007. Les principales améliorations apportées à la résidence depuis sa construction se résument à ce qui suit :							
Murs extérieurs	Déclin d'aggloméré Canexel					residence depuis sa construction se resument à ce qui suit .							
Isolant	lant Présumé conforme					ajout d'un poêle à bois au sous-sol (2009);							
Toiture	biture Bardeaux d'asphalte					construction du perron et du patio (2010);							
Soffites/fascias		Aluminiur			• re	• revêtement en asphalte de l'entrée (2012);							
Fenêtres		À battant	s et fixes en PVC		• re	• remplacement des portes et fenêtres au rez-de-chaussée (2013);							
Portes extérieures	ortes extérieures En acier (isolèes) et porte patio					remplacement de l'évier de la cuisine (2013); ajout d'une thermopompe murale (2018); pose d'un comptoir en quartz (2018).							
Plomberie													
	lectricité 200 ampères à disjoncteurs				• pc								
Chauffage/énergie	uffage/énergie Plinthes/électricité					Dans l'ensemble, l'aménagement intérieur est fonctionnel et la conditior							
Armoires						du bâtiment est bonne.							
	éments incorporés Évier double et hotte de cuisinière					-							
	bre de salles de bains/lavage 1 complète, 1 salle d'eau et buanderie												
	oyer/poêle/cheminée 2 poêles à bois/ 2 cheminées en acier												
Climatisation/ventilation Thermopompe murale/Échangeur d'air													
	Autres Chauffe-eau de 60 gallons												
Autres Aspirateur central Aménagement intérieur et finition								0, 10, 10, 11, 11					
Amenagement II			n des pièces		Dief	onds	10.00	Murs	Planchers				
Sous-sol	11120		salle d'eau, sall	е Т	Plafond suspe		Gynse	peint	Stratifié (flottant)				
	familiale et ra				i latoria saspe	.naa	la y pse	. penie	de deme (Notion)				
	uic Ct16		-										
DC.	Entróa cuisi-	د مالم ا	manger sales	2	Gypse peint		Gypse	peint .	Bois franc				
RC	C Entrée, cuisine/salle à manger, salon, 2 Gypse i chambres et salle de bains				Oypse hemit	unt:			Céramique				
champres et saile de ballis								Stratifié (flottant)					
									or acine (nottant)				
21	Cana altita						-						
Étage Sans objet													

MÉTHODE DU COÛT		44				.3	_	904250				4
/aleur marchande du te	Superf		2	8 779,47 p	_	х	1,35		38 8		00.050.6	
		Superf			0,00 p	i*	Х		- #	7.0	0\$	38 852 \$
aleur contributive des					1 1 1 1 00 =	• 7		207.22	100		00\$	7 000 \$
/aleur à neuf du bâtime		Superf	_		1 111,00 p	_	Х	207,33	3 \$ =	230 3	395	
Moins dépréciations et		_	rigible :		1% Incorri	gible:	3	13%				
lésuétudes sur valeur résiduaire)	Fonctionn				0% 15%					(61 70	761	
	Économiqu	ie			13%	_				(01 / 0		168 632
Coût déprécié du bâtim /aleur contributive des		Amán	gé à 85	0/				-				100 032 .
raieur contributive des iménagements du sous		Amena	ige a oo	70								15 000
		(m)				Anal .	-4 21-	. \ h = t				15 000
/aleur contributive des	extras :	Inerm	ermopompe, aspirateur central et poêles à bois									5 000
Valeur contributive des		Pomic	e et han	aar		_			_			3 000 .
dépendances :		Kelliisi	ethan	Bai				6 000 9				
Commentaires :		Voir «	Méthoc	le du r	coût » dan	s les	notes re	oortée	251		_	0 000 .
Commentanes .		1,011 "	WICCITOG	ic du t	Jour " dull	3 103	notes re	. por tec				240 485
10 0.000000	N. 791	03,000	Vale	ur m	archande	selo	n la mé	thode	du coû	it (arrondi		40 000 5
MÉTHODE DE COMPAR	AISON (PAI	RITÉ)							T. N.			
The state of the s			ujet		Ve	nte n	°1		Vente	n° 2	Vente	n° 3
	1		38 /	34		-39	0.00					1000
	0		-				T. Bu		A		142100	
	1		1			VIII (I			J Page			1.
	P. Control		S. D. S. S.	1				IP		3130		
			1	TIE	1 AV.		St Drag					30YE &
Ville	Вс	naventu	'e		Bonaventi	ıre		Bona	venture		Saint-Siméon	
Numéro d'immeuble	19	1,			100,			102,			229,	
Rue	av	enue de	Port-Roy	al	route 132	Est		place	e 1755		Perron Est	
Catégorie de propriété	Ви				Bungalow	Bungalow			galow		Bungalow	
Numéro d'enregistrement	81				23 753 55	23 753 559			77 232		24 559 609	
Date de vente					2018-04-1	1			3-06-01		2019-05-01	
Prix de vente	52	6.01	014	10.00			260 000			245 000 \$		245 000
Valeur municipale/terrain		188 700		9 200 \$	161 400		20 400	_	16 400 \$	20 900 \$	285 300 \$	21 000
Superficie de terrain				79 pi²		3	35 580 pi			9 797 pi ²	pi,	32 833 p
Superficie habitable (sous-s	ol exclu)			L1 pi ²	1 177 pi ² 1 160 pi ²					1 176 pi ²		1 471 p
Superficie du sous-sol	Z-rail.	_	1 11	11 pi² 85%			1 160 pi			1 176 pi² 75%		75
Pourcentage du sous-sol an Année de construction/âge		200	17	10		73		15	2009	7370	1	7.5
Nombre d'étages/d'unités	аррагенс	200	1	10	13	1		1	1	1	1	
Dépendances/annexes		Remis	e et hanga		Gar		taché	1	Garage	détaché	Garage d	étaché
Description complémentair	e Ré	sidence uni			Garage détaché Résidence unifamiliale 1 étage			Résid		niliale 1 étage	Résidence unifamiliale 1 étage	
		ec un sous-	sol aménag	é à 85						aménagé à 75	avec un sous-sol a	ménagé à 7
	1%.				%. Bâtiment et 2015. Vue			1,500	calisé au ce	ntre-ville.	% -	
						de la rivière Bonaventure						
AJUSTEMENTS	F FAMILY	1487	8777	MASS	-11.05	M	8/1/20			38/		,, ,8 _
Temps							0	_		0\$		0
Emplacement/localisation				0\$					(10 000 \$			
Terrain et améliorations au sol					(4 000 \$)			_		18 000 \$		
Superficie habitable (sous-sol exclu)					(5 000 \$)					(5 000 \$		
Aménagement du sous-sol et type de fondation					(5 000 \$)					0\$		
Âge, condition et qualité des finitions					15 000 \$					0 \$	0 (0.000	
Dépendances et annexes					(24 000 \$)			_		(15 000 \$	(9 000	
Equipements					0\$					3 000 \$	(1000	
Ajustements totaux :					(23 000 \$)				_	(9 000 \$)		(6 000
### ##################################					20,38% -8,85%				19,62%		1	-2,45
PRIX DE VENTE AJUSTÉ								_	20,0270	236 000 \$		
					237 000 \$			ب ا		230 000 \$		237 000
Commentaires : Voi	i « ivietnode i	ue compar	aisun » di	a115 1 0 5	notes report	.ce2.						

- 1. C'est à la demande du mandant que j'ai préparé le présent rapport d'évaluation pour le but et les fins précisés au présent rapport, Ce rapport ne peut en aucun cas être utilisé pour de fins autres que celles indiquées, à défaut de quoi le mandant sera seul responsable de tous les dommages subis en raison d'une utilisation non autorisée du rapport. Dans l'éventualité où le présent rapport a été préparé dans le cadre d'un mandat provenant d'un préteur hypothécaire, les données contenues dans ce rapport ne peuvent être utilisées que par le prêteur hypothécaire, qui en est le destinataire et qui est mon client. Ces données ne peuvent être utilisées que pour les fins auxquelles elles ont été recueillies, La reproduction (partielle ou complete) de ce rapport est prohibée et son utilisation par toute autre personne que le mandant n'est possible qu'avec mon autorisation et celle du mandant. Ce rapport d'évaluation n'est
- valide que s'il porte ma signature originale (manuscrite ou numérique).

 2, Si la valeur recherchée a été scindée entre une indication de valeur pour le terrain, pour les bâtiments et pour les améliorations au sol, cette répartition de la valeur entre ses éléments composites n'est valable qu'à la lumière du but et de la fin de l'évaluation recherchée et ne peut être utilisée dans un but et une fin différents
- 3, La date d'évaluation paraissant sur ce rapport est la date à laquelle j'ai apprécié les conditions du marché, Comme ces dernières peuvent évoluer rapidement dans le temps à cause de la
- présence de différents facteurs, la valeur exprimée dans ce rapport ne peut être utilisée pour estimer la valeur à une autre date qu'à la date de l'évaluation, 4, Le présent rapport ne peut constituer une garantie d'ordre juridique, C'est pourquoi, dans le présent rapport, les hypothèses suivantes n'ont pas fait l'objet d'une vérification mais sont nées exactes (sauf mention à l'effet contraire), à savoir
- a) que la désignation cadastrale (obtenue à partir du certificat de localisation ou du Registre foncier du Québec, ou fournie par la Ville ou la Municipalité) est exacte;
- b) que les titres de propriété sont valides et ont une valeur marchande exprimée en dollars canadiens;
 c) que l'utilisation actuelle de l'immeuble évalué est conforme à la loi;

- dy qu'il n'existe pas d'autres charges, empiètements, restrictions, baux ou contrats que ceux mentionnés au présent rapport.
 5, Aucun relevé topographique de l'immeuble évalué n'a été effectué et le présent rapport ne peut constituer une garantie en matière d'arpentage. En outre, les croquis, les dessins, les
- diagrammes, les photographies, etc. qui paraissent dans ce rapport ne sont là qu'à titre d'illustrations et ne sont pas nécessairement un reflet parfait de la réalité.
 6. Le présent rapport ne peut constituer une garantie en matière de génie, il est donc présumé que le bien évalué est libre de défectuosités et de vices cachés, que la charpente est solide, et qu'il ne nécessite que les réparations immédiates mentionnées au rapport d'évaluation, il est également présumé que les systèmes de chauffage, de climatisation, de plomberie d'électricité, etc., sont en bon état de fonctionnement,
- 7. Sauf mention à l'effet contraire dans le rapport d'évaluation, je n'ai pas été informé de la présence dans la propriété ni à proximité, ni découvert pendant la visite, de substances contaminantes. Il faut savoir que la présence de substances contaminantes dans la propriété évaluée ou dans son voisinage est susceptible d'entraîner une perte de valeur de la propriété. La détection de ces agents contaminants n'est pas de mon ressort mais de celui de spécialistes en la matière, le décline toute responsabilité liée à la détection de ces agents contaminants et à la détermination de leur importance.
- 8. J'ai procédé à l'évaluation de l'immeuble visé à ce rapport en présumant que l'utilisation actuelle qui en est faite est conforme à la réglementation gouvernementale au niveau de la santé, de la sécurité, de la construction, etc, Puisque la valeur du bien évalué peut être diminuée s'il n'est pas utilisé conformément à la réglementation gouvernementale, il peut s'avérei
- nécessaire de procéder à des vérifications plus poussées pour vérifier cette conformité.
 9, Quant aux données du marché, je les ai tirées, en partie, de documents provenant des transactions immobilières obtenues au Registre foncier du Québec ou d'autres sources de données
- immobilières reconnues, lesquelles j'estime généralement flables. Au besoin, j'ai apporté un complément d'enquête, en déployant des efforts raisonnables de vérification.

 10. La rémunération pour la confection de ce rapport exclut les frais et la rémunération liés à la préparation du témoignage et au témoignage lui-même devant les tribunaux, ces derniers devant être négociés en sus, La réserve qui précède ne peut cependant pas faire obstacle aux pouvoirs des tribunaux de permettre l'utilisation de ce rapport aux fins d'administration de la
- 11, Le résultat obtenu selon la méthode du coût ne provient pas d'un coût détaillé aux fins d'assurance, mais d'un coût normalisé en fonction des valeurs contributives de certains éléments en regard du marché

RÉCONCILIATION

Valeurs obtenues par les différentes méthodes utilisées					
Méthode du coût (page 4)	240 000 \$				
Méthode de comparaison (page 4)	237 000 \$				

Conclusion et remarques

ll existe peu d'écart entre les valeurs obtenues par les deux méthodes utilisées. Ainsi, nous concluons à une valeur marchande de 237 000 \$, dans son état actuel, en nous basant principalement sur la méthode de comparaison puisqu'elle est la plus fiable et la plus représentative du marché actuellement.

ATTESTATION DE L'ÉVALUATEUR

" J'atteste par la présente, au mieux de ma connaissance et de ma conviction, que

- le compte rendu des faits contenus dans le présent rapport est vrai et exact;
- les analyses, opinions et conclusions du rapport me sont propres et elles sont neutres et objectives; elles ne sont restreintes que par les hypothèses et les réserves que j'ai été appelé à formuler:
- je n'ai aucun intérêt, actuel ou éventuel, à l'égard du bien faisant l'objet du présent rapport et je n'ai aucun lien personnel ni parti pris en ce qui concerne les parties en cause;
- j'ai rédigé mes analyses, opinions et conclusions, de même que le présent rapport, en conformité avec les règlements et normes de pratique professionnelle de l'Ordre des évaluateurs
- ma rémunération n'est pas fondée sur une conclusion de valeur arrêtée d'ayance ou biaisée en faveur du mandant, pas plus que sur la confirmation d'une indication préliminaire de la valeur de l'immeuble. Au surplus, ma rémunération n'est pas liée à la stipulation d'un résultat quelconque ou à l'arrivée d'un événement ultérieur;
- une visite de l'immeuble qui fait l'objet du présent rapport a été effectuée conformément aux normes de pratique professionnelle de l'OEAQ; toutefois, cette visite réalisée afin de déterminer la valeur marchande de la propriété ne constitue pas une inspection en bâtiment, à savoir un examen visuel attentif du bâtiment principal pour établir l'état physique de ses systèmes et leurs composantes
- personne ne m'a fourni une aide professionnelle importante, »

7 août 2019 Date: Visite effectuée par : Nicolas Kearney, technicien En conséquence, je certifie que la valeur de l'immeuble désigné au présent rapport est de : Variance : 5% Durée d'exposition 6 à 9 mois Valeur marchande (actuelle): 237 000 \$ Expliquez (s'il y a lieu): Valeur marchande excluant les équipements (spa) et le mobilier. en date du 7 août 2019 Valeur en lettres : DEUX CENT TRENTE-SEPT MILLE DOLLARS Signature: André Simard, É.A.

La valeur marchande est sujette aux réserves et hypothèses de base ainsi qu'aux remarques de l'évaluateur agréé annexées au présent rapport.

Numéro de membre :

2759

Date:

14 août 2019

NOTES REPORTÉES

Restriction concernant l'utilisation des données

Les données contenues dans le présent rapport ne peuvent être utilisées que par le mandant, qui en est le destinataire et qui est le client de l'évaluateur agréé. Tout autre usage du présent rapport d'évaluation nécessite l'autorisation écrite de l'évaluateur signataire.

La fin de l'évaluation étant indissociable du but de l'évaluation, ces données ne peuvent donc être utilisées que pour les fins auxquelles elles ont été recueillies.

Étendue du travail effectué

Notre mandat consiste à produire une évaluation complète de l'immeuble sujet et à rédiger un rapport abrégé de type formulaire. La préparation du rapport et l'envergure du travail à effectuer ont nécessité les étapes suivantes :

- 1. La visite de la propriété a été effectuée le 7 août 2019 par Nicolas Kearney, technicien.
- 2. Les titres de propriété ont été vérifiés au Registre foncier du Québec. L'interprétation des données recueillies est le résultat d'une compréhension juste et raisonnable des faits.
- 3. Nous avons vérifié le règlement d'urbanisme en vigueur dans la zone de la propriété sujette auprès de la Ville ou Municipalité concernée.
- 4. Les dimensions du bâtiment indiquées dans le rapport proviennent des mesures relevées lors de la visite de la propriété. Les dimensions de l'emplacement, quant à elles, proviennent de l'une des sources suivantes : rôle d'évaluation, certificat de localisation ou plans cadastraux.
- 5. Nous avons analysé les informations concernant l'immeuble sujet, lesquelles nous ont été fournies notamment par les propriétaires lors de la visite.
- 6. L'analyse de l'usage le meilleur et le plus profitable de l'immeuble tient compte, entre autres, des caractéristiques physiques du bâtiment et des différentes composantes du marché ayant une influence sur la valeur.
- 7. Nous avons recueilli les données pertinentes sur le marché local, lesquelles ont été compilées et analysées.
- 8. Nous avons appliqué les méthodes du coût et de comparaison dans le procédé d'analyse.

Réserves et hypothèses extraordinaires

La présente évaluation est assujettie aux réserves et hypothèses de base présentées à la page 5 du présent rapport. L'évaluation tient également compte de l'hypothèse suivante :

 La valeur marchande exprimée au présent rapport considère qu'aucune dépense majeure aux éléments structuraux n'est requise à court terme. Si de tels travaux devaient être effectués à court terme, les montants devant être investis à cet effet devront être déduits de la valeur marchande.

Biens meubles corporels et incorporels

La présente évaluation ne tient compte d'aucun bien meuble corporel ni de valeur de biens meubles incorporels. De surcroît, tous les équipements et composantes en location sont exclus de la valeur du bien immobilier.

Durée d'exposition

La durée d'exposition réfère à la période de mise en marché nécessaire afin de réaliser la transaction d'une propriété à la valeur marchande, en date d'évaluation. Cette période varie en fonction du type d'immeuble et des conditions du marché. L'estimation de la durée d'exposition tient compte d'efforts suffisants et raisonnables afin que la propriété soit visible par un nombre convenable d'acheteurs potentiels avant la conclusion hypothétique d'une vente à la valeur marchande.

La valeur marchande présentée dans ce rapport tient compte d'une durée d'exposition normale pour ce type de propriété. La durée d'exposition estimée pour l'immeuble sujet est de 6 à 9 mois.

Définition de la valeur marchande

La valeur marchande est le prix sincère le plus probable, de la vente réelle ou présumée d'un immeuble, à une date donnée, sur un marché libre et ouvert à la concurrence, répondant aux conditions suivantes :

- les parties sont bien informées ou bien avisées de l'état de l'immeuble, des conditions du marché et raisonnablement bien avisées de l'utilisation la plus probable de l'immeuble;
- l'immeuble a été mis en vente pendant une période de temps suffisante, compte tenu de la nature, de l'importance du prix et de la situation économique;
- le paiement est exprimé en argent comptant (dollars canadiens) ou équivalent à de l'argent comptant;
- le prix de vente doit faire abstraction de toute considération étrangère à l'immeuble lui-même et doit représenter la vraie considération épurée de l'impact des mesures incitatives, de conditions et de financement avantageux.



NOTES REPORTÉES

Méthode du coût

La méthode du coût consiste à estimer la valeur marchande d'un immeuble en additionnant la valeur marchande du terrain à la valeur contributive des aménagements extérieurs, au coût déprécié du bâtiment ainsi qu'à la valeur contributive des aménagements du sous-sol, des extras et des dépendances, s'il y a lieu.

Valeur marchande du terrain et valeur contributive des aménagements extérieurs

La première étape consiste à établir la valeur marchande du terrain selon son utilisation optimale. La valeur marchande du terrain est basée sur la localisation et la superficie de l'emplacement ainsi que sur un relevé des plus récentes transactions de terrains desservis par les services d'aqueduc et d'égout, dans la ville de Bonaventure, au cours des dernières années.

Après l'analyse des caractéristiques du site ainsi que de sa localisation, nous sommes d'avis de retenir un taux unitaire de 1,35 \$ le pied carré attribuable à l'ensemble de la superficie du site (28 779,47 pi²), ce qui représente une somme de 38 852 \$. Le taux retenu tient compte de la topographie du site, de sa configuration, de sa superficie ainsi que des usages permis.

Quant à la valeur contributive des aménagements du site (pavage, gazon, etc.), elle a été établie à 7 000 \$.

Coût déprécié du bâtiment

Estimation du coût de remplacement à neuf du bâtiment

Par la suite, nous devons établir le coût de remplacement à neuf du bâtiment en appliquant la méthode du coût détaillée, dont les taux retenus proviennent du manuel *CCR Québec*. Le coût de remplacement diffère du coût de reproduction, car il a pour but d'estimer le coût de construction d'un bâtiment d'utilité équivalente au sujet et non d'estimer le coût d'une réplique identique. Les matériaux pris en compte dans le calcul du coût de remplacement peuvent donc être équivalents à ceux du sujet sans être exactement les mêmes. Le coût de remplacement obtenu est de **230 339 \$** (excluant l'aménagement du sous-sol).

Quantification des dépréciations et désuétudes applicables

Une fois l'estimation du coût de remplacement à neuf effectuée, nous devons procéder à l'estimation des dépréciations et désuétudes applicables au bâtiment.

La dépréciation physique se caractérise par la perte de valeur du bâtiment résultant de l'usure, de la dégradation, du vieillissement et de toute autre action qui en affecte les composantes physiques. Cette dépréciation est en partie quantifiée selon l'âge apparent du bâtiment, c'est-à-dire l'âge du bâtiment compte tenu des désuétudes, des détériorations ainsi que des améliorations qui ont été apportées à la suite de sa construction originale. Une dépréciation physique corrigible de 1 % a été considérée pour les travaux à faire à court terme. De plus, une dépréciation physique incorrigible de l'ordre de 13 % a été considérée. Celle-ci est calculée sur la base d'un âge apparent de 10 ans au taux de 1,3 %/an et est causée par l'usure normale des matériaux pour un usage résidentiel.

La désuétude fonctionnelle se traduit par la perte de valeur du bâtiment causée par des éléments qui en affectent l'attrait ou l'utilité, réduisant ainsi sa capacité à remplir les fonctions auxquelles il est destiné. Ce type de désuétude est tributaire de la conception des espaces ou encore de l'évolution des exigences du marché. Dans le cas du sujet, aucune désuétude fonctionnelle n'a été appliquée, puisque le bâtiment répond aux besoins des acheteurs sur le marché.

Enfin, la désuétude économique est causée par des éléments externes au bâtiment, qui font en sorte que la demande pour celui-ci est limitée de façon durable. Ces circonstances sont principalement de source économique, sociale ou juridique. Dans le cas présent, le sujet est affecté par la conjoncture du marché immobilier pour ce type d'immeuble dans le secteur immédiat. Les données recueillies sur le marché confirment cette observation, puisque les désuétudes économiques calculées dans des secteurs équivalents varient entre 10 % et 20 %. Compte tenu de ces éléments, nous sommes d'avis d'appliquer une désuétude économique de 15 %.

Une fois les dépréciations et désuétudes applicables déduites du coût de remplacement à neuf, la valeur du bâtiment en place est de 168 632 \$.

Valeur contributive des aménagements du sous-sol et des dépendances

Enfin, nous devons ajouter la valeur contributive des aménagements du sous-sol, des extras et celle des dépendances (remise et hangar). Celles-ci ont respectivement été établies à 15 000 \$, 5 000 \$ et à 6 000 \$.

Conclusion - Méthode du coût

En additionnant la valeur des différentes composantes de l'immeuble sous étude, nous concluons à une valeur marchande de 240 000 \$ (arrondie), dans son état actuel, selon la méthode du coût.

Méthode de comparaison

Les recherches effectuées pour l'application de la méthode de comparaison nous ont permis de constater que le marché immobilier pour ce type de propriété a été assez actif à Bonaventure. Malgré tout nous avons étendu nos recherches à la municipalité voisine (vente 3).

Les transactions retenues concernent des immeubles qui se sont transigés entre avril 2018 et mai 2019, à des prix oscillant entre 245 000 \$ et 260 000 \$.

Nous avons effectué des redressements afin de tenir compte des différences entre les propriétés vendues et la propriété à évaluer. Des ajustements importants ont été appliqués notamment pour la localisation, la valeur du terrain et des améliorations au sol ainsi que la présence de dépendances.

Conclusion - Méthode de comparaison

Ainsi, après analyse et ajustements, et en nous basant principalement sur ces trois ventes de propriétés comparables, nous concluons à une valeur marchande de 237 000 \$ (arrondie), dans son état actuel, selon la méthode de comparaison.





Secteur



Façade de la résidence



Arrière de la résidence



Salon



Cuisine



Salle à manger



Salle de bains



Chambre

PHOTOS (suite)



Salle familiale (sous-sol)



Salle d'eau et buanderie (sous-sol)



Chambre (sous-sol)



Rangement (sous-soi)



Cour arrière



Remise

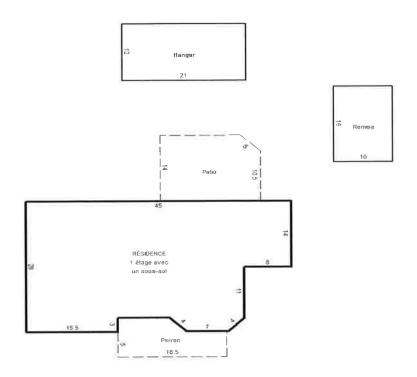


Hangar



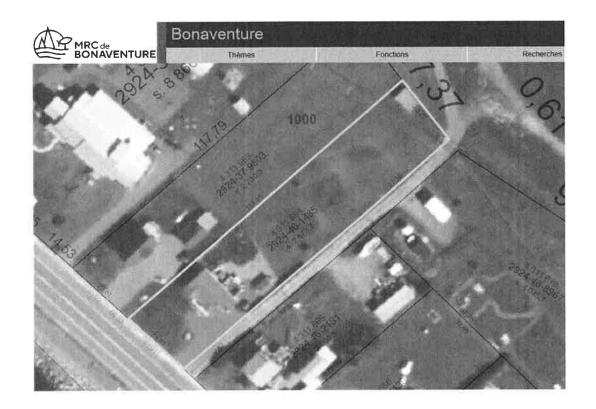
Vue sur la mer

CROQUIS



PLAN DES VENTES





MATRICE DU SECTEUR

